

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fibo Seal

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale
Fibo Seal

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Aucune connue.

Utilisations déconseillées

Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

Fibo AS
Industriveien 2
NO-4580 Lyngdal
Norway
Tel: +47 38 34 33 00
<https://fibo.no>

Personne à contacter

-

Courriel

info@fibo.no

Révision

09/10/2024

Version de la fiche de données de sécurité

1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
Voir la rubrique 4 concernant les premiers secours.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Aquatic Chronic 3; H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger

Sans objet.

Mention d'avertissement

Sans objet.

Mention(s) de danger

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H412)

Conseil(s) de prudence

Générales

-

Précautions

Éviter le rejet dans l'environnement. (P273)

Intervention

-

Stockage

-
Élimination

Éliminer le contenu/récepteur conformément à la réglementation locale (P501)

Contient

Aucune connue.

Autre étiquetage

EUH208, Contient triméthoxyvinylsilane. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Le produit s'hydrolyse pour former du méthanol (CAS-Nr. 67-56-1). Le méthanol est classé en fonction des dangers physiques et sanitaires. Le taux d'hydrolyse et par conséquent la pertinence du profil de dangerosité du produit dépendent fortement des conditions spécifiques.

Autre

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
triméthoxyvinylsilane	N° CAS : 2768-02-7 N° CE: 220-449-8 REACH: 01- 2119513215-52-XXXX N° index : 014-049-00-0	<1%	Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1B, H317 Acute Tox. 4, H332	
Ethylénbis(oxyéthylène)bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionat]	N° CAS : 36443-68-2 N° CE: 253-039-2 REACH: 01-2119956160-44-0000 N° index :	<0.25%	Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

nano: nanoforme

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à eau savonneuse.

Retirez les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contact visuel

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact de la victime. Demandez l'assistance d'un médecin.

Ingestion

Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissements ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet sensibilisants : Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Les système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de carbone (CO / CO₂)

Certains oxydes de métal

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.
Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Conditions de stockage

Pas d'exigences particulières.

Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Calciumcarbonat (Precipitated, PCC) (Nano)
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 10

méthanol (formé en petites quantités par durcissement)
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 260
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 200
Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 1000
Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 1300
Observations:
Risque de pénétration percutanée.
Note (11) = La VLE n'est pas réglementaire et provient d'une circulaire du ministère chargé du travail.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 03/2021.

DNEL

triméthoxyvinylsilane

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	630 µg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	910 µg/kg/jour
Effets systématiques à court terme - population globale	Inhalation	54.4 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - Travailleurs	Inhalation	73.6 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	6.8 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	27.6 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	630 µg/kg/jour

PNEC

triméthoxyvinylsilane

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		40 µg/L
Eau douce		400 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		1.21 mg/L
Sédiments en eau de marines		150 µg/kg
Sédiments en eau douce		1.5 mg/kg
Sol		60 µg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Situation de travail	Type	Classe	Couleur	Normes
S'il est utilisé dans de petites pièces très mal ventilées (pas pertinent si la pièce est bien ventilée)	AX		Marron	EN14387



Protection de la peau

Pas d'exigences particulières.

Protection des mains

Situation de travail	Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes
When applying the sealant with a caulking gun and when finishing with a joint nail, work can be carried out without gloves if skin contact is avoided.	Nitrile			



Protection des yeux

Pas d'exigences particulières.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Pâte

Couleur

According to specification

Odeur / Seuil olfactif (ppm)

Faible

pH

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Densité (g/cm³)

1,56 (20 °C)

Viscosité cinématique

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Caractéristiques des particules

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation (°C)

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Le point/l'intervalle (°C)

Aucune information disponible.

Point d'ébullition (°C)

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Pression de vapeur

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Densité de vapeur relative

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Température de décomposition (°C)

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Inflammabilité (°C)

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Température d'auto-inflammation (°C)

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Limite d'explosivité (% v/v)

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Solubilité

Solubilité dans l'eau

Insoluble

n-octanol/coefficient d'eau (LogKow)

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Solubilité dans la graisse (g/L)

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

9.2. Autres informations

D'autres paramètres physiques et chimiques

Aucune information disponible.

Capacités oxydantes

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit/composant	triméthoxyvinylsilane
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50

Valeur : 7100 mg/kg ·

Produit/composant : triméthoxyvinylsilane
Espèce : Lapin
Voie d'exposition : Cutanée
Test : DL50
Valeur : 3200 mg/kg ·

Produit/composant : triméthoxyvinylsilane
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Inhalation
Test : DL50
Valeur : 16,8 mg/l/4h ·

Produit/composant : Ethylenbis(oxyethylen)bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionat]
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Oral
Test : DL50
Valeur : >2000 mg/kg ·

Produit/composant : Ethylenbis(oxyethylen)bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionat]
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Cutanée
Test : DL50
Valeur : >2000 mg/kg ·

Produit/composant : 2-n-butyl-benzo[d]isothiazol-3-one
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Oral
Test : DL50
Valeur : >2000 mg/kg ·

Produit/composant : 2-n-butyl-benzo[d]isothiazol-3-one
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Cutanée
Test : CL50
Valeur : >2000 mg/kg ·

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit/composant : triméthoxyvinylsilane
Espèce : Lapin
Durée : 96 heures
Valeur : Aucun effet nocif observé (Non irritant)

Produit/composant : Ethylenbis(oxyethylen)bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionat]
Méthode d'essai : OCDE 404
Espèce : Lapin
Durée : Aucune information disponible
Valeur : Aucun effet nocif observé (Non irritant)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit/composant : triméthoxyvinylsilane
Espèce : Lapin
Durée : Aucune information disponible
Valeur : Effets nocifs observés (Irritant)

Produit/composant : Ethylenbis(oxyethylen)bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionat]
Méthode d'essai : OCDE 404
Espèce : Lapin
Durée : Aucune information disponible
Valeur : Aucun effet nocif observé (Non irritant)

Sensibilisation respiratoire

Produit/composant : Ethylenbis(oxyethylen)bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionat]
Espèce : Cochon d'Inde
Description: No adverse effect observed

Valeur : Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

Sensibilisation cutanée

Produit/composant : triméthoxyvinylsilane
 Méthode d'essai : OCDE 406
 Espèce : Cochon d'Inde
 Valeur : Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)
 Autres informations : Test system: Maximizing test

Produit/composant : triméthoxyvinylsilane
 Méthode d'essai : OCDE 406
 Espèce : Cochon d'Inde
 Valeur : Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)
 Autres informations : Testsystem: Buehler Test

Produit/composant : Ethylenbis(oxyethylen)bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionat]
 Espèce : Cochon d'Inde
 Description: No adverse effect observed
 Valeur : Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit/composant : Ethylenbis(oxyethylen)bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionat]
 Description: No adverse effect observed
 Conclusion : Aucun effet nocif observé

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets sur le long terme

Aucune connue.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

Aucune connue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit/composant : triméthoxyvinylsilane
 Espèce : Poisson
 Durée : 96 heures
 Test : CL50
 Valeur : 191 mg/l ·

Produit/composant : triméthoxyvinylsilane
 Espèce : Daphnie
 Durée : 48 heures
 Test : CE50
 Valeur : 169 mg/l ·

Produit/composant : triméthoxyvinylsilane
 Espèce : Daphnie
 Durée : 21 jours
 Test : CSEO

Valeur : 25 mg/l ·

Produit/composant : triméthoxyvinylsilane
 Espèce : Algues
 Durée : 72 heures
 Test : CSEO
 Valeur : 25 mg/l ·

Produit/composant : Ethylenbis(oxyethylen)bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionat]
 Espèce : Poisson
 Durée : 96 heures
 Test : CL50
 Valeur : 43 mg/l ·

Produit/composant : 2-n-butyl-benzo[d]isothiazol-3-one
 Espèce : Poisson
 Durée : 96 heures
 Test : CL50
 Valeur : 0,15 ·

Produit/composant : 2-n-butyl-benzo[d]isothiazol-3-one
 Espèce : Daphnie
 Durée : 48 heures
 Test : CE50
 Valeur : 0,093 ·

Produit/composant : 2-n-butyl-benzo[d]isothiazol-3-one
 Espèce : Algues
 Durée : 72 heures
 Test : CE50
 Valeur : 0,45 ·

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit/composant : triméthoxyvinylsilane
 Conclusion : Pas biodégradable

Produit/composant : Ethylenbis(oxyethylen)bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionat]
 Conclusion : Pas biodégradable

Produit/composant : 2-n-butyl-benzo[d]isothiazol-3-one
 Conclusion : Pas biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant : Ethylenbis(oxyethylen)bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionat]
 Conclusion : Aucun potentiel de bioaccumulation

Produit/composant : 2-n-butyl-benzo[d]isothiazol-3-one
 LogKow : 2,8600
 Conclusion : Aucun potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Le produit contient des produits écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques.
 Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Code CED

08 04 10 Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres information s :
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

Aucune particulière.

Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées

méthanol (formé en petites quantités par durcissement)

REACH, Annexe XVII

triméthoxyvinylsilane est soumis aux restrictions REACH (N° entrée 40).

Autre

Sans objet.

Sources

Décret n° 2014-284 du 3 mars 2014 modifiant le titre Ier du livre V du code de l'environnement.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H226, Liquide et vapeurs inflammables.

H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

H332, Nocif par inhalation.

H410, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

ds = les déchets spéciaux

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

EuPCS = Système européen de catégorisation des produits

FBC = Facteur de Bioconcentration

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

sc = les autres déchets soumis à contrôle

scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scénario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques environnementaux est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

Homologué par

Product Safety Department

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de

ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.
Pays-langue : FR-fr